



FUSEES DE DETRESSE PERIMEES

Un nouveau cap vers un horizon encore plus écologique.

Les Pyrénées-Orientales territoire pilote du nouvel Eco-Organisme

Un partenariat APER-PYRO / SYDETOM 66



1 - Contexte général et bilan des opérations précédentes

Une problématique récurrente aux enjeux importants

Chaque plaisancier, tous les trois ans, doit renouveler ses feux de détresse. Ainsi les feux à mains, les fumigènes et les fusées parachutes, une fois leur date limite d'utilisation dépassée, se retrouvent trop souvent en mélange dans les bennes à ordures ménagères ou les caissons des déchèteries... Faute de filière de gestion connue et adaptée jusqu'à présent !

Les dispositifs pyrotechniques obligatoires dans les navires de plaisance représentent un danger lors de leur mise au rebut, lorsqu'ils ne sont pas éliminés via la filière adaptée. En effet, ils ont été responsables de plusieurs départs de feux aux conséquences importantes sur le Centre d'Enfouissement d'Espira de l'Agly et l'usine d'incinération de Calce. Une fois arrivés sur ces centres de traitement, et sous l'effet d'un broyeur ou de la compression des engins de terrassement, ils se sont déclenchés et ont engendré des incendies. Ce fût le cas à plusieurs reprises dans le département des Pyrénées-Orientales, pouvant aller jusqu'au blocage complet de la chaîne globale de gestion des déchets. En 2013, devant l'absence de système de récupération agréé et face aux enjeux importants que représente la sauvegarde de nos outils départementaux de transport et de traitement des ordures ménagères et assimilées, le SYDETOM 66, a délibéré pour agir au plus près des plaisanciers et tenter de capter ce gisement.



Feux à mains



Fumigènes flottants



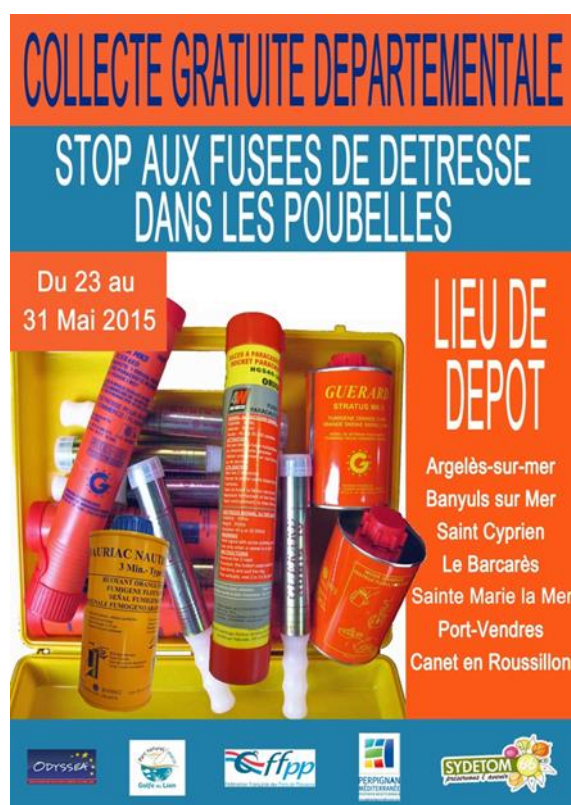
Fusées parachutes

Les opérations menées par le SYDETOM 66 en 2014 et 2015

C'est ainsi qu'a vu le jour l'opération annuelle :

« LES POUBELLES EN DETRESSE PAS DE FUSEES DANS NOS DECHETS ».

En partenariat avec les capitaineries et des magasins d'accastillage, le SYDETOM 66 a organisé une collecte gratuite des dispositifs pyrotechniques périmés sur toute la façade maritime du département. Des opérations de communication d'envergure ont été menées engendrant des résultats de collecte impressionnants : 3500 fusées collectées la première année !



Bilan 2015

1660 fusées et objets pyrotechniques
450 kg de poids brut
108 kg de matière active (explosif)

Bilan 2014

3500 fusées et objets pyrotechniques
836 kg de poids brut
167 kg de matière active (explosif)

Si la fréquence des incidents, suite à ces opérations, a drastiquement baissé, le problème restait présent et le SYDETOM 66 attendait impatientement la création d'un Eco-Organisme dédié aux fusées de détresse afin de pouvoir garantir la reprise des fusées périmées et ainsi éviter la présence de ces objets pyrotechniques dans le gisement d'ordures ménagères et assimilées.

2 - L'arrivée d'APER-PYRO

La création de l'Eco-Organisme

L'Association pour une Plaisance Eco-Responsable pour les produits Pyrotechniques, APER PYRO a pour objet d'organiser et d'animer la filière à responsabilité élargie des producteurs de la pyrotechnie dans le secteur du Nautisme. L'APER PYRO a été créée le 6 décembre 2015 sous l'impulsion de la Fédération des Industries Nautiques et agréée en tant qu'Eco-Organisme par arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le 22 décembre 2015.

Ses adhérents sont les metteurs sur le marché des produits pyrotechniques à destination des plaisanciers. Ce sont eux qui financent l'ensemble du dispositif à travers une cotisation annuelle, basée sur un barème d'éco-participation, qui permet la prise en charge de la totalité des coûts de collecte et traitement.

Le principe du « un pour un » s'appliquera donc maintenant aux feux de détresse périmés. Lorsqu'un plaisancier achètera un nouvel équipement, il pourra déposer l'ancien gratuitement.

Les produits pris en charge par l'APER PYRO sont les produits de sécurité pyrotechniques dont doivent être équipés les navires de plaisance, que sont :

- Les feux à main (« FAM ») ;
- Les fumigènes (« FUM ») ;
- Les fusées parachutes (« FUS »).

Ces 3 produits peuvent se retrouver dans un coffret dit « coffret hauteurier ». Par ailleurs, il existe un format « mini » des fusées parachutes. Le format « standard » comme le format « mini » sont repris par APER PYRO sans distinction

Le fonctionnement



Les plaisanciers déposeront les feux de détresse périmés dans les magasins d'accastillage (équipés d'une vitrophanie « Point de collecte»). Un transporteur agréé pour les matières dangereuses (réglementation ADR) les collectera pour les acheminer jusqu'au centre de traitement agréé (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).



On notera que si ces produits peuvent sauver des vies ils n'en restent pas moins sensibles. Les matériaux qui les composent sont potentiellement dangereux ou instables dans le temps. C'est ce qui explique qu'ils ont une durée de vie limitée et qu'il convient de s'assurer qu'ils rejoignent une filière de traitement adaptée pour leur fin de vie.

La notion de sécurité est à l'origine de l'Eco-Organisme mais également le leitmotiv de son organisation.



Le message d'APER-PYRO :

Déposez gratuitement vos feux de détresse périmés chez votre shipchandler lors de l'achat de produits neufs.

Ces équipements ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères ni déposés en déchèteries, ils doivent être rapportés, dans le cadre du renouvellement de vos équipements chez votre shipchandler.

3 - Objectifs du partenariat

Le SYDETOM 66 et APER-PYRO partageant l'objectif commun de gérer au mieux ces feux de détresse périmés se sont naturellement associés pour déployer l'Eco-Organisme sur le territoire des Pyrénées-Orientales.

Ainsi, notre département sera le premier à voir APER-PYRO déployé sur sa façade maritime !

Du 13 au 18 juin 2016, les plaisanciers pourront déposer **TOUTES** leurs fusées périmées (rentrant dans le champ d'agrément de l'APER PYRO) dans les magasins d'accastillage.

On distinguera :

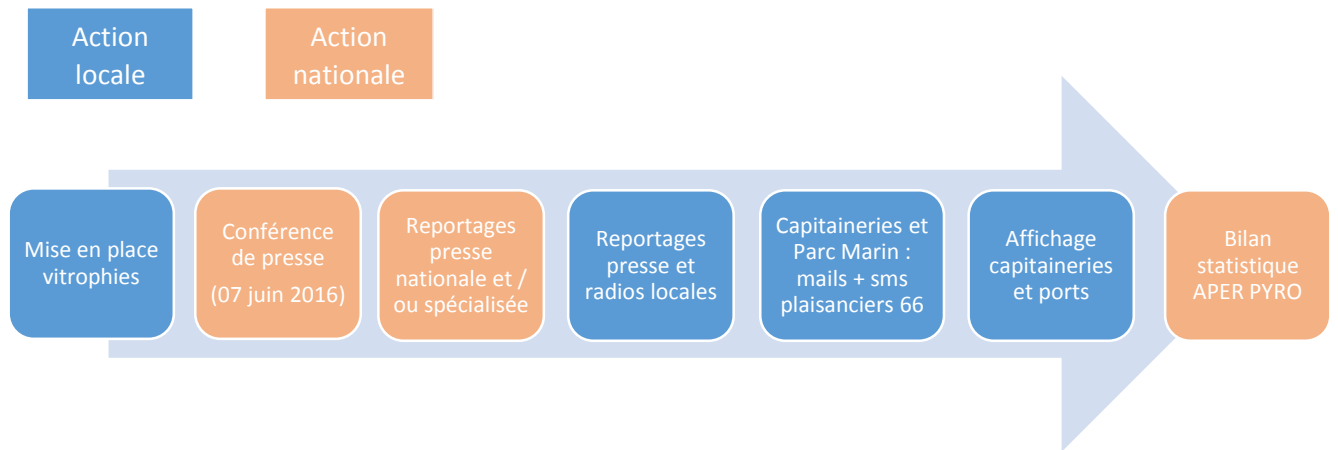
- Les feux de détresse périmés repris dans le cadre du « un pour un » (cas du renouvellement des équipements de sécurité) et donc dans le cadre du fonctionnement normal d'APER-PYRO.
- Les feux de détresse périmés stockés par les plaisanciers qui attendaient une solution adaptée pour s'en débarrasser (et ce sans obligation d'achat dans le cadre du « un pour un »).

Pour l'Eco-Organisme APER-PYRO c'est l'occasion de tester son dispositif sur un territoire acquis à sa cause et particulièrement impliqué dans cette problématique.

Pour le SYDETOM 66 c'est l'occasion de « passer le relais » à un organisme compétent et ainsi de ne plus avoir à financer directement la collecte et le traitement de ces déchets au statut particulier.



3 – Stratégie de communication locale et nationale :



4 - Synthèse et invitation à la conférence de presse

L'Eco-Organisme APER-PYRO a donc choisi les Pyrénées-Orientales et le SYDETOM 66 pour amorcer et faire connaître son dispositif national de récupération des feux de détresse périmés.

Du 13 au 18 juin 2016 les plaisanciers sont invités à ramener tous leurs feux de détresse périmés dans les magasins d'accastillage des Pyrénées-Orientales.

A l'issue de cette date les plaisanciers seront invités à déposer leurs feux de détresse périmés dans les magasins d'accastillage dans le cadre du « un pour un » (un feu neuf acheté, un feu périmé récupéré gratuitement).

Afin de mieux vous informer sur ce projet et le dispositif, une conférence de presse se déroulera :

Le 07 juin 2016 à 14h30

A la capitainerie du Port de Saint-Cyprien,

En présence de :

- Monsieur Fernand ROIG, Président du SYDETOM 66
- Monsieur Guy LLOBET, Directeur Général des Services du SYDETOM 66
- Monsieur Pierre FLOTARD, Président d'APER-PYRO
- Monsieur Serge PALLARES, Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance
- Monsieur Thierry DEL POSO, Maire de SAINT-CYPRIEN

Contacts :



Vincent Pujol

Pôle Communication - Sydetom 66

Naturopôle - Bât. I -BP50029 - 66351 Toulouges CEDEX

Tél : 04.68.57.86.86 / Fax : 04.68.57.98.73

vincent.pujol@sydetom66.com

www.sydetom66.com



Jennifer Cornet

Responsable Opérationnelle Aper Pyro

Port de Javel Haut - 75015 Paris - France

Tél : 01.44.37.04.01

jennifer.cornet@aper-pyro.fr |

www.aper-pyro.fr